Université Gustave Eiffel

# CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTINUUM BAC-3 / BAC+3
## Années universitaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026

Référence Univ Eiffel VP FIP : 2024 - 00019

Entre

**L'Université Gustave Eiffel,** Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental,
N° SIRET 130 026 123 00013, APE 8542Z,
N° UAI : 0772894C,
N° de déclaration d'activité 11770688077, enregistrée auprès du préfet de la région IDF,
N° TVA intracommunautaire : FR59130026123,
Sise Campus de Marne-la-Vallée, 5 Boulevard Descartes - Champs-sur-Marne - 77454 Marne-la-vallée Cedex 2,
Représentée par son Président, Monsieur Gilles Roussel,
Ci-après désignée par « **l'Université** »,

Et

Le **Lycée** HENRI NOISSAN,
Etablissement public local d'enseignement (EPLE),
N° UAI : 0770930T
Situé 20 COURS DE VERDUN - 77100 MEAUX,
Représenté par Monsieur Christophe FOUBERT, Proviseur(e),
Ci-après désigné par « Le Lycée » 

*Préambule*

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L612 – 3 ;*
*Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite loi ESR, en particulier son article 33 ;*
*Vu la circulaire n°2013-0012 du 18-6-2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;*

Il a été convenu ce qui suit.

Université Gustave Eiffel

**Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

L'objet de la présente convention est, dans le respect des directives de la loi ESR, de faciliter les parcours de formation des étudiants entre le lycée et l'université. Elle s'attache à définir de manière opérationnelle les actions prévues, leurs modalités de mise en œuvre et de suivi. Au-delà de ces actions, les occasions de rencontre et d'échanges entre les personnels des deux établissements, en particulier des personnels enseignants, seront systématiquement facilités.

**Article 2 : LES FORMATIONS CONCERNEES ET LES OBJECTIFS POUSUIVIS**

Toutes les formations de l'université sont potentiellement concernées par la présente convention. Pour les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), la liste des formations concernées est donnée en annexe.

**Article 3 : LES ACTIONS PREVUES**

Axe 1 : Connaissance mutuelle et partage d'enseignements

- Organiser des échanges sur les programmes
- Echanger sur les pratiques pédagogiques et sur les dispositifs expérimentaux
- Informer les équipes éducatives : outils et dispositifs
- Présenter les attendus et objectifs visés par les formations
- Partage de connaissance sur les réformes et les évolutions réglementaires

Axe 2 : Fluidité et sécurisation des parcours

- Concevoir des dispositifs partagés pour faciliter la réorientation d'élèves et d'étudiants entrants ou sortants en cours de cursus
- Faciliter la poursuite d'études des élèves de STS et CPGE à l'université par une validation des acquis et par la mise en place de modules passerelles ou de l'université vers les lycées avec accord des équipes pédagogiques

Axe 3 : Information et accompagnement des élèves et de leurs familles

- Informer les lycéens et leur famille sur l'offre générale de formation
- Présenter les formations sous forme thématique
- Organiser des journées d'immersion thématiques
- Associer les lycéens à des initiatives scientifiques, culturelles et sportives

Axe 4 : Réflexion sur la carte des formations post-bac

- Assurer la complémentarité de l'offre
- Travailler sur sa cohérence et sa lisibilité

Si des actions spécifiques sont prévues, notamment dans le cadre des CPGE ou des BTS, elles seront précisées dans une annexe à la présente convention ou dans un avenant.

Université Gustave Eiffel

**Article 4 : INSCRIPTION EN CUMULATIF**

Conformément à l'article L612-3 du code de l'éducation, Tous les élèves inscrits en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) d'un lycée public sont également inscrits dans une formation proposée par l'un des EPSCP ayant conclu une convention avec ce lycée. Cette inscription est facultative pour les élèves de BTS.

L'inscription à l'université emporte paiement à l'Université Gustave Eiffel des droits d'inscription fixés annuellement par arrêté ministériel et paiement au CROUS, sur le site cvec.etudiant.gouv.fr, de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), si celle-ci n'a pas été acquittée en amont.

Les droits et prestations auxquels donnent droit ces paiements sont listés dans les annexes à la présente convention.

**Article 5 : SUIVI DE LA CONVENTION**

Afin d'assurer le suivi de la convention, les signataires conviennent de désigner chacun un référent, qui facilitera les démarches entre les acteurs de la convention.

Les deux référents rédigeront annuellement un compte-rendu des actions effectivement organisées dans le cadre de la convention et, éventuellement, proposeront des pistes d'amélioration.

<u>Le référent désigné par le lycée est</u> :

Civilité Prénom Nom, Qualité : PCSI-PSI : Mme Sandrine BODINI-LEFRANC, Professeure de Mathématiques. • CPGE Économiques et commerciales = - Voie Générale : M. Hervé JUTIER, Professeur de SES - Voie technologique : M. Dominique BOURGEOIS, professeur d'économie / Gestion

<u>Les référentes désignées par l'Université Gustave Eiffel sont :</u>

Madame Véronique Mairesse, Responsable du Service Information Orientation et Insertion Professionnelle (SIO-IP)
Madame Sonia Lo Mele, Chargée de liaison lycées/Université
sonia.lo-mele@univ-eiffel.fr - 01 60 95 72 48

**Article 6 : DUREE ET MODALITE DE RECONDUCTION**

La présente convention est valable pour une durée de trois années universitaires, à savoir 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période actuelle d'accréditation de l'université.

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les deux parties.

Université Gustave Eiffel

Toute résiliation devra faire l'objet d'un courrier au plus tard fin avril de l'année universitaire précédente.

Fait à Champs sur Marne, en 2 exemplaires originaux, le 12/01/2024

Pour l'Université Gustave Eiffel
Gilles ROUSSEL
Président

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président Formation et Innovation Pédagogique de l'Université Gustave Eiffel
Venceslas BIRI

Pour le Lycée HENRI MOISSAN
Christophe FOUBERT
Proviseur(e)

LYCEE POLYVALENT H. MOISSAN 77100 MEAUX
LE PROVISEUR

Université Gustave Eiffel

**Annexe 1 : Actions possibles avec les lycées**

| | Offre de services | |
|---|---|---|
| | **A l'université Gustave Eiffel** | |
| Conférences à l'université | Les classes de 1ères à l'université (Présentation des études universitaires suivie d'un mini-cours spécifique)<br><br>Conférences pour les élèves de terminales (présentation des études et des attendus) en visio ou présentiel. Plusieurs thématiques : les études en licences, les BUT, les études d'architecture, les études d'ingénieurs | Inscriptions par classe<br><br>Inscriptions individuelles et détail des conférences sur le site https://orientation-lyceens.univ-gustave-eiffel.fr/ |
| Université à l'essai | Permettre aux élèves de participer à 1 cours ou TD de première année de l'université Gustave Eiffel. | Inscriptions individuelles et détail du dispositif sur le site https://orientation-lyceens.univ-gustave-eiffel.fr/ |
| Réunion parents et élèves | Soirée de lancement Parcoursup à destination des lycéens de terminales et de leurs parents<br><br>Présentation des attendus des différents parcours de 1er cycle (licences, BUT, Bachelor, prépa intégrée) à destination des lycéens de secondes et 1ères et de leurs parents | Inscriptions individuelles sur le site : https://orientation-lyceens.univ-gustave-eiffel.fr/ |
| Réunion des équipes éducatives | Echanges enseignants des lycées et de l'université (attendus, Parcoursup, poursuite d'études…) | |
| | **DANS LES LYCEES** | |
| Réunion parents | | Mise en place par le chef d'établissement et/ou DCIO |
| Réunion avec les enseignants de lycée | | Mise en place par le chef d'établissement et/ou DCIO |
| Conférences pour les lycéens (1ères et terminales) | Présentation des études universitaires, de la vie étudiante et des formations de l'Université Gustave Eiffel | 2 séances de 1 heure au maximum par établissements |
| Participation aux Journée Portes Ouvertes, forums… | | A la demande du chef d'établissement ou de l'équipe éducative |
| D'autres actions sont envisageables sur demande | | |

Université Gustave Eiffel

**Annexe 2 : offre de services spécifiques CPGE**

| Offre de service | | CPGE inscrits | Commentaires |
|---|---|---|---|
| Ressources doc | Accès aux BU | X | |
| Services numériques | Accès à l'ENT | X | |
| | Accès aux catalogues documentaires en ligne | X | |
| | Accès à la plateforme d'apprentissage de Langues étrangères (initiation) | X | |
| | Accès à la plateforme MOODLE de la formation | X | |
| | Accès à la plateforme Voltaire | X | |
| | Accès à la plateforme d'apprentissage bureautique PIX | X | |
| Certifications « sous réserve de faisabilité, modalités à préciser dans un avenant spécifique » | Se présenter à la certification PIX | X | Modalités à préciser dans un avenant spécifique |
| | Se présenter à la certification Voltaire | X | Modalités à préciser dans un avenant spécifique |
| | Valider un niveau en langues étrangères CLES | X | Modalités à préciser dans un avenant spécifique |
| Passerelles | Faciliter les réorientations de CPGE 1 et 2 vers la Licence | | Possibilité aussi d'intégrer une CPGE pour des étudiants de licence |
| Parcours recherche | Cours – stages en Laboratoire - Interventions de doctorants - TPI | | |

Université Gustave Eiffel

**Annexe 3 : Réorientation/inscription CPGE- Licence**

Les formations concernées par la présente convention sont les suivantes :

Licence Arts - Licence économie et gestion - Licence géographie et aménagement - Licence histoire - Licence langues étrangères appliquées – Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Licence lettres - Licence mathématiques – Licence Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS) - Licence informatique - Licence physique, chimie - Licence sciences pour l'ingénieur - Licence sociologie – Licence STAPS : Education et motricité, Licence STAPS : Management du sport, Licence STAPS : Activité physique adaptée-santé , Licence Génie urbain

Le tableau des correspondances CPGE/L1 est joint en annexe 4.

Pour un étudiant de 1ère année de CPGE inscrit en cumulatif à l'Université Gustave Eiffel l'admission en 2nde année de CPGE donne automatiquement la validation de la 1ère année de licence avec attribution des 60 ECTS correspondants et permet l'inscription en cumulatif en 2ème année de licence.

Tout étudiant de 1ère année de CPGE, non inscrit en cumulatif, souhaitant s'inscrire en 2ème année de licence à l'université, qu'il soit admis ou non en 2ème année de CPGE, devra déposer un dossier de candidature auprès de l'Université Gustave Eiffel, selon les modalités indiquées par le secrétariat de la formation universitaire concernée. En cas d'accord de la commission d'examen des candidatures de l'Université Gustave Eiffel, l'étudiant pourra alors procéder à son inscription en s'acquittant des droits d'inscription fixés chaque année par arrêté ministériel.

Les étudiants de 1ère année de CPGE, inscrits en cumulatif en 1ère année de licence de l'Université Gustave Eiffel, désirant abandonner la CPGE en cours d'année pourront, sous réserve de l'accord du responsable de formation, intégrer l'université au 2nd semestre de la 1ère année de licence, si la demande a été faite avant la fin du 1er trimestre selon les modalités indiquées par le secrétariat de formation.

Pour un étudiant de deuxième année de CPGE :

Pour un étudiant souhaitant se réorienter en 2ème ou 3ème année de licence à l'université et qui était inscrit l'année précédente en cumulatif auprès de l'Université Gustave Eiffel, la commission d'examen des candidatures de l'Université Gustave Eiffel pourra prononcer une autorisation d'inscription suite à l'examen de son dossier ou un refus d'inscription si le parcours est non adapté (cf tableau annexe 4). En cas d'autorisation, celle-ci peut s'accompagner d'un contrat pédagogique permettant la mise en place des dispenses d'enseignement, de validation d'acquis, et/ou d'une obligation de suivre des ECUE ou UE supplémentaires (issus des maquettes pédagogiques des années antérieures) voire d'un diplôme universitaire.

Tout étudiant souhaitant se réorienter (hors cumulatif) en 2e ou 3e année de licence à l'université, devra déposer un dossier de candidature auprès de l'Université Gustave Eiffel, selon les modalités indiquées par le secrétariat et selon un calendrier arrêté annuellement. Le dossier sera examiné par la commission d'examen des candidatures de l'Université Gustave Eiffel.

Université Gustave Eiffel

# Annexe 4

## Correspondances CPGE/L1

| CPGE | L1 |
|---|---|
| **Scientifiques** | |
| **BCPST**<br>**Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la terre** | L1 Physique, Chimie |
| **MPSI**<br>**Mathématiques, Physique et Sciences pour l'Ingénieur** | L1 Mathématiques Informatique<br>L1 Physique, Chimie<br>L1 SPI<br>L1 Génie Urbain |
| **MP2I**<br>**Mathématiques, Physique et Ingénierie Informatique** | L1 Mathématiques Informatique<br>L1 Physique, Chimie<br>L1 SPI<br>L1 Génie Urbain |
| **PCSI**<br>**Physique, Chimie et Sciences pour l'Ingénieur** | L1 Mathématiques Informatique<br>L1 Physique, Chimie<br>L1 SPI<br>L1 Génie Urbain |
| **PTSI**<br>**Physique, Technologie et Sciences pour l'Ingénieur** | L1 Mathématiques Informatique<br>L1 Physique, Chimie<br>L1 SPI<br>L1 Génie Urbain |
| **TSI**<br>**Technologie et Sciences Industrielles** | L1 Physique, Chimie<br>L1 SPI<br>L1 Génie Urbain |

| | |
|---|---|
| **TPC**<br>**Technologie Physique et Chimie** | L1 Physique, Chimie |
| **<u>Economiques et commerciales</u>**<br><br>**ECG**<br>**Economique et Commerciale Générale**<br><br>**ECT**<br>**Economique et Commerciale Technologique** | <br><br>L1 Economie Gestion<br>L1 SHS (Histoire, Géo, Socio)<br>L1 MIASHS<br><br>L1 Economie Gestion<br>L1 SHS (Histoire, Géo, Socio) |
| **<u>Littéraires</u>**<br>**Lettres**<br><br>**Lettres et sciences sociales** | <br>L1 Lettres<br>L1 Histoire, géo ou socio<br>(Possibilités d'autres licences Langues et/ou arts selon les parcours dans les lycées).<br><br>L1 Lettres<br>L1 Histoire, géo ou socio<br>L1 MIASHS<br>L1 Economie Gestion |

Université Gustave Eiffel

**Annexe 5 relative aux BTS**
**A compléter le cas échéant**